



Conditions pour devenir centre de cure adhérent :

- Être membre AEF depuis 2 ans
- Être en exercice en tant que centre de cure non affilié à AEF depuis 2 ans
- Avoir le titre de Conseiller-Consultant et une expérience de 4 ans après le diplôme pour les cures « **Régénérescence** » et « **Purification** »
- Avoir le titre de Thérapeute en Soins Corporelle et une expérience de 4 ans après le diplôme pour les cures « **Séjours de Bien-être** »
- Avoir un lieu dédié aux cures et aux soins pour les cures « **Régénérescence** » et « **Purification** » (Un gîte loué spécialement pour les dates des cures ne convient pas)
- Proposer des cures tout au long de l'année ou au moins 10 cures par an pour les cures **Régénérescence** » et « **Purification** »
- Le praticien adhérent en tant que centre de cure adhérent, doit dispenser au moins 50% de la cure sur les cures « **Séjours de Bien-être** » et 100% sur les cures « **Régénérescence** » et « **Purification** »
- S'impliquer personnellement dans AEF
- Mentionner/joindre le logo AEF sur le site internet du centre de cure
- **Cotisation centre de cure adhérent : 270€ /an (adhésion pro comprise) 150€ centre de cure + 120€ praticien**



Joindre à la demande :

- Le bulletin d'adhésion « Centre de cure » accompagné des « Informations personnelles » dûment remplis, daté et signé.
- Une lettre de motivation qui présentera votre intention de rejoindre l'association en tant que centre de cure ainsi que votre parcours dans le domaine de l'Ayurvêda.
- Une description détaillée du lieu où se déroule les cures « **Régénérescence** » & « **Purification** »
- La liste de tous les thérapeutes intervenants adhérents ou non
- Un CV pour chacun des thérapeutes intervenants adhérents ou non en une page max par personne mentionnant :
 - Ancienneté dans la pratique de l'Ayurvêda
 - N°siret (ou équivalent)
 - Année d'enregistrement
- Enfin le règlement de votre cotisation de 100€ via Hello asso (dont le montant annuel est fixe quel que soit la date d'adhésion).



Commission centre de cure

- La commission de validation des centres de cures statue 1x par an
- Vos dossiers complets sont à envoyer au secrétariat avant le **31 janvier**.
info-adherents@ayurveda-france.org
- Un renouvellement d'adhésion centre de cure doit être fait chaque année lors du renouvellement d'adhésion.